

Image not found or type unknown



Demission d'un cdi annualisé

Par **damien09**, le **21/03/2018** à **19:40**

Bonjour,

Employé agricole, je souhaite démissionner à court terme. Cependant, étant annualisé, je fais actuellement 30 h en moyenne alors que j'en fais 40 h l'été. Si je donne ma démission, j'ai un mois de préavis, dois je rembourser les heures payées mais non effectuées ?

Merci.